



RÉSOLUTION N° 49 – LA PALESTINE ET LE MOYEN-ORIENT

(Résolution composite basée sur les projets de Résolution n° 40, n° 41 et n° 43
et sur l'amendement n° 15 à la Résolution n° 40)

Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012

NOTANT QUE

- L'ISP défend l'idée selon laquelle seule la création d'un État palestinien souverain, indépendant, démocratique, contigu et viable, vivant aux côtés d'un État d'Israël assuré de sa sécurité, permettra d'instaurer la paix et la stabilité au Moyen Orient.
- La résistance organisée des travailleurs est essentielle afin d'assurer une paix durable et le Congrès décide de continuer à établir des liens avec les organisations de travailleurs de Palestine et d'Israël qui défendent l'égalité, les droits de l'homme et le droit international, en soulignant qu'il est nécessaire d'initier une action collective et de reconnaître leurs intérêts communs à instaurer l'unité et la paix.
- L'ISP condamne toutes les formes d'injustices constituant une infraction au droit international et elle considère que l'occupation de la Cisjordanie, le blocus contre la Bande de Gaza et l'existence de colonies israéliennes illégales perpétuent l'instabilité et la violence dans la région.
- Le Congrès estime que mettre un terme à l'isolement de Gaza sera une étape importante dans la résolution du conflit et il appelle à lever le blocus contre la Bande de Gaza, à mettre fin à l'occupation de la Cisjordanie par Israël et à supprimer l'ensemble des colonies.

NOTANT PAR AILLEURS QUE

L'annexion par Israël de vastes territoires au mépris du droit international, en édifiant des murs et des points de contrôle et en détruisant des habitations palestiniennes au cours du processus, est une stratégie délibérée pour nuire à la viabilité de la Cisjordanie et, de ce fait, au potentiel de création d'un État palestinien indépendant.

EN CONSÉQUENCE, le Congrès de l'ISP approuve l'appel lancé par la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU) afin d'amener le mouvement syndical international à soutenir les efforts de l'Autorité palestinienne et de l'Organisation de libération de la Palestine en faveur de la reconnaissance immédiate d'un État palestinien par les Nations Unies.

LE CONGRÈS ENJOINT L'ISP à :

- Approuver l'appel de la PGFTU en faveur de la reconnaissance d'un État palestinien ;
- Collaborer avec d'autres fédérations syndicales afin de mettre en place une campagne visant à persuader les entreprises complices de l'occupation à cesser toute activité économique dans les colonies illégales et les zones industrielles des Territoires occupés de Cisjordanie et de Jérusalem-Est ;
- Œuvrer pour dénoncer et mettre un terme à l'exploitation des travailleurs palestiniens dans les colonies et les zones industrielles ;
- Inviter le mouvement syndical dans le monde entier à redoubler d'efforts pour exercer de l'influence et des pressions sur le gouvernement israélien afin que ce dernier respecte les résolutions de l'ONU et mette un terme à l'occupation et à la colonisation illégales des territoires palestiniens ainsi qu'à l'exploitation des ressources naturelles palestiniennes ;
- Consacrer des ressources à la création d'organisations syndicales démocratiques dans toute la Palestine et la sous-région dans son ensemble et de favoriser les contacts entre les syndicalistes palestiniens et leurs camarades d'autres pays afin d'offrir des possibilités de formation et d'action solidaire concrète.

LE CONGRÈS APPELLE les affiliés à :

- Approuver l'appel de la PGFTU en faveur de la reconnaissance d'un État palestinien et faire pression auprès de leurs gouvernements pour les amener à faire de même ;

L'Internationale des services publics (PSI) est une fédération syndicale internationale représentant 20 millions de femmes et d'hommes qui travaillent dans les services publics de 150 pays à travers le monde. La PSI défend les droits humains et la justice sociale et promeut l'accès universel à des services publics de qualité. La PSI travaille avec les Nations Unies et en partenariat avec des organisations syndicales et de la société civile et d'autres organisations.

- Soutenir l'action menée par l'ISP et d'autres fédérations syndicales mondiales à l'égard des entreprises complices ;
- Venir grossir les rangs des campagnes en cours dans leurs pays respectifs qui visent la cessation immédiate de l'occupation illégale, comme seul ciment d'une paix durable au Moyen-Orient.
- Intervenir auprès de leurs autorités gouvernementales et de la communauté internationale afin d'assurer une paix durable au travers d'un accord négocié sur la base du respect mutuel et de l'auto-détermination, de la justice pour le peuple palestinien et de la sécurité pour Israël.
- Accroître la pression exercée afin de mettre un terme à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et retirer le mur de séparation ainsi que les colonies illégales, en menant une campagne pour inciter au désinvestissement des entreprises associées à l'occupation ainsi qu'aux colonies illégales et au mur de séparation, en appliquant la législation internationale qui refuse toute exonération sur les exportations de produits en provenance des territoires occupés.
- Exhorter les gouvernements des États membres de l'Union européenne à appliquer la législation européenne en matière de traçabilité des produits ;
- Agir, dans le cadre de la responsabilité sociale d'entreprise, en collaboration avec les salariés des entreprises concernées, afin que ces dernières cessent toute activité menée dans les colonies illégales ou liée à ces dernières ;
- Faire pression sur les entreprises installées en Israël ainsi que sur le gouvernement israélien afin que ces derniers respectent un travail décent pour tous, conformément aux huit Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et comme indiqué dans les conclusions de la déclaration finale de la Conférence Rio+20.

Consultez toutes les [résolutions du Congrès](#) dont le Programme d'action et les Statuts.